

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 1^{er} juin 2026 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Dave Lapointe – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Joë Laforge – conseiller au siège 3
M. Michel Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
Mme Shearon Chayer– conseillère au siège 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 4 mai 2026

4. Correspondance

5. Finances

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

6. Direction générale et ressources humaines

6.1 Transfert d'un lot enclavé du domaine public au domaine privé de la Municipalité et autorisation de signature

6.2 Embauche – inspectrice municipale et en environnement - autorisation de signature d'un contrat de travail à temps plein

7. Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 Octroi d'un contrat – appel d'offres sur invitation 26-001

7.2 Octroi d'un contrat – appel d'offres sur invitation 26-002

7.3 Autorisation de signature d'une entente concernant le contrôle de la qualité de l'eau potable distribuée sur le site Le Nordik réserve boréale.

8. Urbanisme et environnement

8.1 Appui à la CAIR – planification forestière 2026-2027

9. Loisirs, culture et parcs

9.1 Acceptation d'une soumission – patio couvert salle communautaire

9.2 Appui à la CAIR – appel de projet jeunesse pour l'été 2026

9.3 Autorisation de paiement – travaux Bell – Patinoire couverte

10. Sécurité publique

10.1 Autorisation de signature – addenda à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et de désincarcération avec Ville de Saguenay

11. Règlements

11.1 Adoption du règlement 26-408 – gestion contractuelle

11.2 Avis de motion du projet de règlement 26-407

11.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 26-407

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

14. Période de questions

15. Clôture et levée de la séance ordinaire.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR Mme Shearon Chayer
IL EST RÉSOLU

26-06-099 **D’ADOPTER** l’ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 4 mai 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 4 mai 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Dave Lapointe
APPUYÉ PAR M. Michel Bouchard
IL EST RÉSOLU

26-06-100 **D’APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois de mai 2026, et s’en déclare satisfait ;

ATTENDU QU’il y a lieu de les accepter, et d’autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	84 223.52 \$
Comptes déjà payés	8 615.04 \$
Salaire des employés et élus	23 068.57 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-06-101 **QUE** le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 115 907.13 \$.

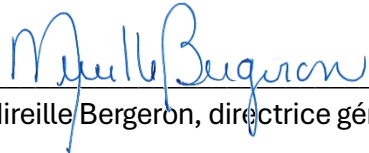
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Transfert d'un lot enclavé du domaine public au domaine privé de la Municipalité et autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 092 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi (ci-Après : l'« Immeuble ») ;

ATTENDU QUE le lot est enclavé ;

ATTENDU QU'une entente est intervenue le 22 juin 2017 entre la Municipalité et la Société en nom collectif Accès-Natures S.E.N.C., (ci-après : « Accès-Nature »), dans le cadre du projet de développement résidentiel de la Rue des Péninsules, afin de procéder à des travaux supplémentaires (Règlement # 14-296) ;

ATTENDU QUE selon cette entente Accès-Nature s'est engagé à céder les lots 6 390 023, 6 390 026 et 6 393 386 du cadastre de Québec à la Municipalité, circonscription foncière de Chicoutimi ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 916 du *Code civil du Québec*, les biens affectés au domaine public d'une municipalité son inaliénables et imprescriptibles, tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la cession de l'Immeuble en considération des ententes convenues avec Accès-Nature ;

ATTENDU QUE l'Immeuble doit donc être désaffecté de son utilité publique ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Joë Laforge
IL EST RÉSOLU

26-06-102

QUE l'Immeuble n'est plus requis par la Municipalité à des fins d'utilité publique.

QUE le conseil municipal transfère l'Immeuble de son document public à son domaine privé afin de le vendre.

QUE l'Immeuble ne relève plus du domaine public de la Municipalité et qu'elle peut à cette fin s'en départir sans aucune autre formalité.

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Gérald Savard, maire et Madame Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière pour faire les démarches requises et pour signer tous les documents légaux nécessaires à la cession de l'Immeuble en faveur d'Accès-Nature et à la cession en faveur de la Municipalité, des lots 6 390 023, 6 390 026 et

6 393 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi par Accès -Nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Embauche – inspectrice municipale et en environnement - autorisation de signature d'un contrat de travail à temps plein

ATTENDU le départ à la retraite de Mme Louise Perron à titre d'inspectrice municipale en avril 2025 ;

ATTENDU QUE, malgré l'appel de candidature pour un poste permanent à temps plein, le poste d'inspecteur municipal n'a pas été comblé ;

ATTENDU QUE la Municipalité a maintenu son service d'urbanisme grâce à des ententes temporaires représentant 14 h par semaine ;

ATTENDU QUE ce nombre d'heures s'est avéré insuffisant pour répondre adéquatement aux besoins de la Municipalité et aux exigences croissantes du service ;

ATTENDU QU'un horaire de 28 heures par semaine permettrait d'assurer une meilleure couverture des besoins municipaux et une plus grande efficacité dans la prestation des services ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Hélène Vachon, œuvrant déjà au sein de la Municipalité de Bégin dans le cadre d'une entente intermunicipale à raison de 14 heures par semaine, a manifesté son intérêt à occuper le poste d'inspectrice municipale et en environnement à temps plein, soit 28 heures par semaine ;

ATTENDU QUE Mme Vachon possède les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour occuper ce poste, et qu'elle a fait preuve d'un grand professionnalisme au cours des six derniers mois au sein de l'organisation ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-06-103 **DE** procéder à l'embauche de Mme Marie-Hélène Vachon à titre d'inspectrice municipale et en environnement de la municipalité de Bégin en date du 23 juin 2026 à temps plein à raison de 28 heures par semaine.

QUE les conditions d'embauche soient définies dans un contrat de travail dûment signé entre les deux parties.

QUE les sommes nécessaires à ce poste soient prises à même le surplus accumulé ;

QUE le maire, M. Gérald Savard, est mandaté pour signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Octroi d'un contrat – travaux de rapiéçage manuel 2026-001

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour des travaux de rapiéçage manuel ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 21 mai 2026, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Asphalte Henri Laberge : 776.41 \$ la tonne métrique
- Construction Rock Dufour : 628.91 \$ la tonne métrique

ATTENDU QUE l’analyse des soumissions a démontré que l’offre de Construction Rock Dufour est la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-06-104 **D’OCTROYER** le contrat pour du rapiéçage manuel 2026-001 à Construction Rock Dufour, pour un montant de **628.91 \$ la tonne métrique pour un minimum de 50 tonnes au contrat.**

QUE la directrice générale, Mireille Bergeron soie autorisée à signer tout document relatif à ce contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.2 Octroi d’un contrat – travaux de rapiéçage mécanisé 2026-002

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour des travaux de rapiéçage mécanisé ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 27 mai 2026, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Asphalte Henri Laberge : 269.98 \$ la tonne métrique taxes incluses
- Construction Rock Dufour : 362.17 \$ la tonne métrique taxes incluses

ATTENDU QUE l’analyse des soumissions a démontré que l’offre de Asphalte Henri Laberge est la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR Mme Shearon Chayer
IL EST RÉSOLU

26-06-105 **D’OCTROYER** le contrat pour du rapiéçage mécanisé 2026-002 à Asphalte Henri Laberge, pour un montant de **269.98 \$ la tonne métrique pour un minimum de 200 tonnes au contrat.**

QUE la directrice générale, Mireille Bergeron soie autorisée à signer tout document relatif à ce contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.3 Autorisation de signature d’une entente concernant le contrôle de la qualité de l’eau potable distribuée sur le site Le Nordik réserve boréale.

ATTENDU QUE Le Nordik réserve boréale comprend un terrain de camping desservi par un réseau d’aqueduc privé ;

ATTENDU QU’en vertu dudit règlement, Le Nordik, à titre d’exploitant d’un système de distribution d’eau desservant plus de vingt (20) personnes, est tenu d’effectuer des prélèvements périodiques d’eau pour fins d’analyses bactériologiques et autres analyses obligatoires ;

ATTENDU QUE Le Nordik ne dispose pas, à l’interne, de personnel adéquatement formé, pour effectuer les prélèvements requis selon les normes en vigueur ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de fournir un service d’aide technique limité pour l’échantillonnage de l’eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

26-06-106 **D’AUTORISER** le maire, M. Gérald Savard et la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à signer une entente ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Municipalité met à la disposition de Le Nordik du personnel municipal afin de réaliser des prélèvements d’échantillons d’eau potable ainsi que les responsabilités respectives des parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Appui de la municipalité de Bégin – plan d’aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d’aménagement intégré des ressources (CAIR) de Bégin réalise des travaux d’aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales dans la municipalité de Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE la CAIR de Bégin a présenté à la municipalité de Bégin les secteurs d’interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu’elle puisse élaborer le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel pour la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au PAFIO consiste en du débroussaillage sur plantations existantes au rang III (7-8 hectares) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la planification proposée par la CAIR de Bégin ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR M. Michel Bouchard
IL EST RÉSOLU

26-06-107 **QUE** la Municipalité de Bégin appui la planification de travaux d’aménagement forestier prévue par la CAIR de Bégin sur son territoire entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027, et accepte qu’elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d’élaborer le plan d’aménagement forestiers intégré opérationnel 2026-2027 sur les terres publiques intramunicipales.

QUE la Municipalité de Bégin confirme que la planification proposée est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Acceptation d'une soumission – patio couvert salle communautaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

- 26-06-108 **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Construction LPF datée du 22 mai au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour des travaux additionnels à la demande de la Municipalité.

QUE la dépense soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Appui à la CAIR – appel de projet jeunesse pour l'été 2026

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

- 26-06-109 **D'APPUYER** la demande d'aide financière pour les camps de jour de Bégin et de Saint-Charles-de-Bourget dans le cadre du projet jeunesse pour l'été 2026 déposée par la Corporation d'Aménagement Intégré des Ressources de Bégin à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation de paiement – travaux Bell – patinoire couverte

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin procède à la réalisation du projet de constructions d'une patinoire extérieure couverte ;

ATTENDU QUE le site d'implantation de cette infrastructure nécessite le déplacement d'un câble souterrain appartenant à Bell Canada ;

ATTENDU QUE Bell Canada a transmis à la Municipalité une demande de consentement aux travaux incluant une estimation des coûts à assumer pour l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des subventions pour la réalisation du projet de patinoire extérieure couverte et que les dépenses associées au déplacement du câble seront financées en partie à même ces aides financières ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

- 26-06-110 **D'ACCEPTER** l'estimation des travaux de déplacement du câble souterrain de Bell Canada au montant de 12 573.28 \$.

QUE ces dépenses soient imputées au projet de construction de la patinoire couverte et financées en partie à même les subventions accordées à cet effet ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mireille Bergeron, soit dûment autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Bégin, tout document relatif à ces travaux et leur exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Autorisation de signature – addenda à l’entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et de désincarcération avec Ville de Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a conclu une entente avec Ville de Saguenay (C-21-16) et effectue la communication et le suivi ;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Saguenay a demandé un addenda afin de clarifier la durée de l’atteinte de la force de frappe bilatérale sans frais ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente et l’addenda respectent les objectifs 2 et 3 du schéma de couverture de risques incendie révisé ainsi que les actions 13,14,4,25 et 36 du plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique recommande la signature e l’addenda ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR Mme Shearon Chayer
IL EST RÉSOLU

26-06-111 **D’AUTORISER** le maire, M. Gérald Savard et la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à signer l’addenda à l’entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et de désincarcération avec Ville de Saguenay.

ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC-du-Fjord-du-Saguenay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 RÈGLEMENTS

11.1 Adoption du règlement 26-408 – Gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion donné aux fins des présentes le 4 mai 2026 et le dépôt et la présentation fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

26-06-112 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement intitulé « Gestion contractuelle ».

QUE le texte du projet de règlement numéro 26-408 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Avis de motion du projet de règlement 26-407

Conformément aux dispositions du code municipal Mme Shearon Chayer donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 26-407 ayant pour objet l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

Mme Chayer dépose le projet du règlement 26-407 portant sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

11.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 26-405

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard demande à la directrice générale et greffière trésorière, Mme Mireille Bergeron de présenter le projet de règlement numéro 26-407, ayant pour objet l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de mai 2026.

13 DIVERS

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h48. Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h51.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-06-113 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par _M. Michel Bouchard et résolu que la séance soit levée à 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire



Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière